

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de convocation 09.12.2020
Nombre de membres - afférents au conseil municipal: 29 - en exercice : 29
Nombre de membres - présents : 28 - ayant donné procuration : 1 - absents : 0
Nombre de votants : 29 <u>Suffrages exprimés</u> : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de la Coubre, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

Etaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs FABRIEUX, Philippe GAFFET, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Nicolas HOREAU, Elise MANGALO, Philippe EGREMONTE, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Valérie DEVAUD, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILLAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Etaient absent.e.s et excusé.e.s : Madame Frédérique VIGNERON ayant donné pouvoir à Marie-Christine Belloc

Étaient absent.e.s : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Madame Dupeyron

C.M 16/12/2020	Service : Direction générale des services - Finances	Rapporteur
Délibération n° 2020/63bis	Intitulé de la délibération : Vote des tarifs des services publics 2021	Cécile Elambert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis du Bureau municipal en date du 8 septembre 2020 de reconduire les tarifs 2020 de l'Enfance Jeunesse avec une majoration de 2%,
Considérant les propositions de la commission Culture du 12 novembre 2020,
Considérant les propositions de la commission mixte Finances/culture du 23 novembre 2020,
Considérant l'avis favorable du Bureau municipal du 24 novembre 2020,
Après avoir entendu d'exposé du rapporteur,
Appelé à fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

Fixe comme suit les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Les services péri et parascolaires

■ Garderies scolaires et périscolaires

		2021
Demi-heure	Tous publics	-
	Non allocataire	0,80
	Allocataire régime général	0,78
	Allocataire avec quotient	0,74
Goûter	Tous publics	-
	Non allocataire	0,80
	Allocataire régime général	0,78
	Allocataire avec quotient	0,74

■ Restauration scolaire

Tarifs	Strate de quotient	2021
1	$0 < Q \leq 254$	2,28
2	$254 < Q \leq 287$	2,41
3	$287 < Q \leq 320$	2,56
4	$320 < Q \leq 386$	2,77
5	$386 < Q \leq 474$	3,00
6	$474 < Q \leq 671$	3,16
7	$671 < Q \leq 800$	3,25
8	$800 < Q \leq 1000$	3,68
9	$1000 < Q \leq 1200$	4,02
10	$1200 < Q < 1400$	4,49
11	$Q > 1400$	5,27

❖ Tarifs particuliers pour restauration scolaire

	2021
Repas adulte	5,51
Repas enfant domicilié hors commune	5,51
Projet d'accueil individualisé	1,28
Tarif prestation extérieure	5,51
Supplément pour non réservation de repas dans les délais	2,00

■ Centre de loisirs sans hébergement

			2021	
Journée entière	Tarif plein	Nieulais	15,61	
		Extérieur	16,83	
	Allocataire CAF	Nieulais	13,33	
		Extérieur	14,52	
	Allocataire avec quotient	Q. 1	Nieulais	4,21
			Extérieur	5,45
Q. 2			Nieulais	8,63
	Extérieur	9,87		
Q. 3	Nieulais	10,98		
	Extérieur	12,22		
	Demi-journée avec repas	Tarif plein	Nieulais	12,22
Extérieur			12,89	
Allocataire CAF		Nieulais	10,10	
		Extérieur	10,76	
Allocataire avec quotient		Q. 1	Nieulais	3,00
			Extérieur	3,73
	Q. 2		Nieulais	6,31
Extérieur		7,00		
Q. 3	Nieulais	8,18		
	Extérieur	8,86		

Demi-journée sans repas	Tarif plein		Nieulais	8,31
			Extérieur	9,08
	Allocataire CAF		Nieulais	6,26
			Extérieur	6,72
	Allocataire avec quotient	Q. 1	Nieulais	2,24
			Extérieur	2,68
Q. 2			Nieulais	4,25
	Q. 2	Extérieur	4,71	
	Q. 3	Nieulais	5,22	
	Q. 3	Extérieur	5,63	
Nuit				3,48

La définition des quotients est celle arrêtée par délibération en date du 27 février 2008 à savoir :

Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
0 € < Q ≤ 501,07 €	501,07 € < Q ≤ 584,92 €	584,92 € < Q ≤ 760,00 €

■ Centre de loisirs : tarifs spéciaux

	2021
Sorties piscine, musée, ciné/la course...	1,00
Sorties escalade, bowling, minigolf, escape game, laser Game, « yakajouer »...	2,00
Sorties faisant appel à un transporteur et/ou à un intervenant extérieur	3,00

Les services culturels

■ Bibliothèque municipale

Carte de proximité	2021
Tarifs en cours	
Famille	10,00
Jeune : 18 à 26 ans	7,00
Hors CDA	
Mineurs, minima sociaux	gratuit
Personnel musée, archives, centres de documentation, bibliothèque et étudiants BU de LR	gratuit
Collectivités	gratuit
saisonniers	3,00
rappels	1 à 5
Cartes perdues	1,50
photocopies	0,10

Transformation de la carte de proximité en carte de réseau en cours d'année	2021
Famille	+15 €
Jeune : 18 à 26 ans	+ 8 €
Hors CDA	+ 32 €
Mineurs, minima sociaux	gratuit
Personnel musée, archives, centres de documentation, bibliothèque et étudiants BU de LR	gratuit
Collectivités	gratuit
saisonniers	+ 3 €
rappels	-
Cartes perdues	-

Carte réseau	2021
Famille	25,00
Jeune : 18 à 26 ans	15,00
Hors CDA	45,00
Mineurs, minima sociaux	gratuit
Personnel musée, archives, centres de documentation, bibliothèque et étudiants BU de LR	gratuit
Collectivités	gratuit
saisonniers	6,00
rappels	gratuit
Cartes perdues	1,50

■ Tarif de ventes de livres d'occasion : **1,00 €**

■ Spectacles

	2021
Droit d'entrée pour les animations payantes (personnes majeures)	Tarif spectacle : Plein 8 €/ réduit 4 € Tarif « tête affiche » : Plein 10€/réduit 5 € Mise à disposition de places gratuites

Locations de salles

■ Salles municipales

- Caution : **1 000,00 €**
- Location horaire pour activités lucratives : 15,60 €
- Location de l'office à la journée

	2021
Nieulais	98,00
Extérieur	193,00

- Salle du Phare de Chassiron

		2021
Journée	Nieulais	117,00
	Extérieur	234,00
Deux jours	Nieulais	188,00
	Extérieur	374,00

- Salle du Phare de la Coubre

		2021	
		<i>Salle seule</i>	<i>Salle avec scène</i>
Journée	Nieulais	410,00	551,00
	Extérieur	820,00	1 100,00
Deux jours	Nieulais	644,00	855,00
	Extérieur	1 288,00	1 710,00

- Salle du Phare de Chauveau (*Location réservée uniquement aux associations nieulaises*)

	2021
Journée	200,00
Deux jours	293,00

➤ Salle du Phare de Cordouan (à la journée)

	2021
Salle seule	352,00
Salle avec scène	410,00

■ Caution ménage et gestion des déchets (pour l'EMC)

	2021
Salle du phare de Chassiron	150,00
Salle du phare de la Coubre	500,00

Occupation du domaine public

■ Droit de place au marché dominical (facturation au mètre linéaire de l'étal) : **0,66 €**

■ Droit de place journalier pour véhicule d'exposition vente : **172,00 €**

■ Droit au titre de l'occupation du domaine public

Type tarifs	2021
Commerces ambulants de bouche	5,00€/demi-journée
Terrasse	15,00€/m²/an
Affichage spectacle	Gratuité
Cirque et spectacle ambulant	2,00€/m²/j
Enlèvement de détritrus/dépôt sauvage (déchets divers, gravas)	Forfait enlèvement 1000,00€ + traitement 150,00 €/tonne
Traitement des déchets enlevés	
Enlèvement de détritrus/dépôt sauvage (déchets verts)	Forfait enlèvement 1000,00€ + traitement 150,00 €/tonne
Enlèvement de détritrus/dépôt sauvage amiantés	Forfait enlèvement 1000 € + forfait traitement 5000€
Occupation du DP constatée sans demande préalable	50,00€/constat et 50,00€/j non régularisé
Demande d'occupation du DP : forfait frais de dossier	10,00€/chantier
Caution	500,00€
Cabane de chantier, bungalow, benne	0,80€/m²/j
Dépôt de matériaux, petit matériel	
Échafaudage	
Palissade, clôture chantier, balisage...	
Camion-grue	
Autre occupation DP	
Mise en sécurité du chantier par la commune	200,00€ par intervention

Les services funéraires

■ Les vacances funéraires : **20,00 €**

■ Cimetière et site cinéraire

	2021 Base indicative + 2% arrondi entier le plus proche
Concession 50 ans	-
Concession 30 ans	248,00
Concession 15 ans	125,00
Case de columbarium 50 ans	-
	986,00

Case de columbarium 30 ans	492,00
Case de columbarium 15 ans	118,00
	59,00
	Tarif progressif sur 6 mois :
	Moins de 6 jours : 10 €
	du 7^{ème} jour au 30^{ème} jour : 50 €
	les 2^{ème} et 3^{ème} mois : 100 €/mois
	les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} mois : 150 €/mois

Divers

- Prise en charge d'un animal errant : 50,00 €

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ; Monsieur le Trésorier principal
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
préfecture le 17.12.2020

Le Maire




Marc Maigné

Nieul-sur-Mer, le 17.12.2020

Le Maire




Marc Maigné